

Programme détaillé pratique à la conduite BE

Le permis BE est nécessaire, si le candidat souhaite conduire une voiture avec une remorque de plus de 750 kg et inférieure ou égale à 3,5 Tonnes et la somme du Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) de la voiture et de la remorque est supérieure à 4,25 tonnes.

L'élève devra passer l'épreuve théorique général (ETG) s'il a la dernière catégorie obtenue à plus de cinq ans. Cette épreuve porte sur 40 questions selon 10 thèmes à savoir :

- **L** : dispositions légales en matière de circulation routière
- **C** : le conducteur
- **R** : la route
- **U** : les autres usagers de la route
- **D** : réglementation générale et divers
- **A** : porter secours
- **P** : précautions nécessaires en quittant le véhicule
- **M** : éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité
- **S** : équipements de sécurité des véhicules
- **E** : utilisation du véhicule et respect de l'environnement

Pour obtenir cette épreuve, le candidat doit avoir 35 points. L'ETG acquis, l'apprenti passe à la deuxième phase de son permis BE, la pratique.

Selon le niveau du formé, un nombre d'heures lui sera donné, pour nous 12 heures réparties entre le plateau, hors circulation, et en circulation dans toutes les situations de conduites urbaine, routière et autoroutière.

Sa formation porte sur 4 compétences :

1 - Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul. Il doit pouvoir utiliser sa remorque l'atteler et la dételer. Apprendre à effectuer des marches arrière sans prendre de risques avec ce qui peut l'entourer. Et connaître les particularités de conduire un ensemble, véhicule et remorque. Les difficultés également rencontrées par rapport aux poids, aux portes à faux, pour cela il a 12 fiches à connaître afin de prendre conscience de la responsabilité de conduire un tel ensemble.

2 - Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule et circuler dans des conditions normales

3 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

4 -Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Pour les compétences 2, 3 et 4, nous sommes en circulation. Il s'agit de connaître, de savoir faire et de savoir être pour devenir responsable. Il est important de comprendre l'enjeu de manipuler un ensemble qui peut vite s'avérer incontrôlable si on ne tient pas compte des différentes contingences liées. L'objectif étant d'atteindre le niveau suffisant pour devenir un conducteur responsable, respectueux du code de la route et de la sécurité routière. Un conducteur sachant partager la route avec tous.

A l'issue de la formation, il passera l'épreuve hors circulation. Elle dure 30 minutes. Pour réussir cette épreuve il faut obtenir 18 points minimum sans une faute éliminatoire. Le candidat sera évalué sur les vérifications de sécurité, l'attelage et le dételage, une interrogation orale sur une des 12 fiches concernant les règles de sécurité et une marche arrière sera demandée.

Si le résultat est favorable, il est acquis pendant 3 ans, selon la validité de l'ETG, le candidat peut alors passer l'épreuve en circulation. Elle dure 30 minutes, en situations diverses de conduite urbaine, routière et autoroutière. Elle permet d'évaluer si le conducteur tient compte des caractéristiques de l'ensemble voiture et remorque, s'il respecte le code de la route et met en application les règles de la sécurité routière. En vue d'une conduite sûr et autonome.

Pour obtenir un résultat positif, l'intéressé doit avoir 17 points minimum sans une faute éliminatoire.

Le résultat sera visible sur le site « Résultat au permis de conduire » sous 48 heures ou 72 heures voire par voie postale si le site ne fonctionne pas.

En cas d'échec, il faut tirer le bénéfice de ce dernier afin de travailler les points nécessaires pour le prochain passage à cette épreuve. Le délai étant de 7 jours. Notons, s'il y a un échec lors de l'épreuve de circulation, le candidat garde le bénéfice du plateau, il n'aura que 1 a dernière épreuve à repasser.

En cas de réussite, un CEPC sera fourni par e-mail ou courrier valable 4 mois pour conduire et présenter aux forces de l'ordre.

Une demande d'un permis avec ajout de la catégorie BE, sera faite sur le service ANTS via internet.